

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Compte rendu N° 15

Séance du 23 Février 2023 à 19 Heures

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois du mois de février, à dix-neuf heures, les Membres du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie de Montaigut-en-Combraille, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SAUTERAU, Maire, Président du C.C.A.S.

Date de convocation : 16 février 2023

Nombre de membres en exercice : 9

Présents : Mesdames et Messieurs

Jean-Marc SAUTERAU - Martine CONSTANT - Eliane VIALON – Christelle CHAMPOMMIER
- Jean-Jacques BEAUMONT - Emilie BOUSCAVERT - René POUILLE – Claudette CHAMPOMMIER

Absents Excusés : Monsieur Georges L'HOSTE

Secrétaire de séance : Monsieur René POUILLE

Le compte rendu numéro 14 est approuvé par 8 voix.

ORDRE DU JOUR

1/ Vote du Compte Administratif 2022.

Après désignation à l'unanimité de René POUILLE en qualité de Président(e), le Compte Administratif 2022 est voté par 7 voix pour.

| | |
|------------------------|--------------------|
| - Recettes 2022 | 12 781.15 € |
| - Dépenses 2022 | 13 849.68 € |
| - Déficit 2022 | 1 068.53 € |
| - Excédent antérieur | 11 518.85 € |
| - Excédent global 2022 | 10 450.32 € |

Délibération

2/ Approbation du Compte de Gestion du Receveur Année 2022.

Le Comité : Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare par 8 voix pour, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération

3/ Demande de subvention pour projet scolaire.

Le CCAS a décidé par 8 voix pour d'allouer une subvention de 110 € par élève de troisième concerné par un projet scolaire (voyage historique...).

Par courrier du 12 décembre 2022, le collège Jeanne d'Arc de Saint Eloy les Mines a informé le Président du détail d'un voyage prévu en Pologne en février 2023. Deux élèves du groupe concerné résident à Montaigut-en-Combraille.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

Délibération

4/ Voyage à Paris.

Pour des raisons de disponibilité et de planning, le projet voyage à Paris (visites des Assemblées...) sera proposé en avril 2024.

Délibération

QUESTIONS DIVERSES

*Repas annuel du CCAS : bilan.

* EDF : Limitations de puissances et relances pour impayés.

*Conseil Départemental de l'Allier : APA et prestations de répit.